

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_154

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE AUX OPERATEURS EXTERIEURS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2025

Dans le cadre du contrat de ville, dont la mise en œuvre et la coordination ont été transférées à la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat en 2024, un appel à projet 2025 a été réalisé et transmis à l'ensemble des opérateurs et partenaires.

La ville de Sorgues reste en soutien des porteurs de projets souhaitant s'engager dans les quartiers prioritaires, avec les habitants, et dont les actions répondent aux orientations du Contrat de ville et de l'appel à projet en 2025.

Les dossiers de demande de subvention déposés par les associations au titre de l'appel à projet 2025 font l'objet d'une étude au sein de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat et les partenaires signataires du contrat de Ville. Cette étude permet d'échanger sur la pertinence des actions présentées, et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de l'ensemble des partenaires signataires. Enfin, l'instruction de ces demandes de subvention est conduite de manière concertée lors d'un Comité de Pilotage.

Dans ce cadre et suite au comité de pilotage du 26 mars 2025, il convient d'adopter la programmation pour l'année 2025 financée par les institutions suivantes : Etat, Département, CAF, MSA, Bailleurs. Elle intervient sur les axes du contrat mis en œuvre sur les territoires prioritaires. Ces actions sont soit portées par la ville, soit mises en œuvre par des opérateurs extérieurs, conformément à l'appel à projets 2025.

La programmation 2025 est jointe en annexe.

Les subventions à attribuer sont détaillées ci-dessous.

En conclusion du présent rapport, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le versement des crédits pour les associations pris sur le du budget principal de la Ville, sur le compte : Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville : 0286 CDV 65748 ET CDV 657382 pour un montant total de 35 000 €

AXES STRATEGIQUE+ACTIONS	OPERATEUR	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT SUBVENTION	IMPUTATION BUDGETAIRE
DEFI 2 : Parentalité et enjeux éducatifs	ASSER	CLAS	9 000 €	CDV/424/65748
	CASEVS	Nouveaux horizons	2 500 €	CVDV/424/657382
	CASC	Programme de réussite éducative	9 000 €	CDV/424/6288
DEFI 3 : Habitat et vivre ensemble	CIFFF	Permanences juridiques	1 500 €	CDV/424/657382
	Numa	Atelier Alpha numérique	2 500 €	CDV/424/657382
	COLIBRI	Quartier en cuisine : du jardin à l'assiette	1 000 €	CDV/424/65748
	NUMA	Sensibilisation aux valeurs de la république	1 500 €	CDV/424/65748
DEFI 4 : Emancipation des habitants par la pratique sportive et culturelle	Les petits débrouillards	Cité débrouillarde	2 000 €	CDV/424/65748
	CD84FFSS	J'apprends à nager	1 500 €	CDV/424/65748
	NUMA	Alpha'art	1 500 €	CDV/424/65748
	CASVS	Mercredis découverte	1 000 €	CDV/424/65748
	ASSER	Tous en mouvement	2 000 €	CDV/424/65748
TOTAL			35 000 €	

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions allouées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Vu, les articles L2121-29 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la validation de la programmation du contrat de ville en comité de pilotage du 26 mars

Vu, la délibération de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat le 30 juin 2025.

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 10 septembre 2025

Sur le rapport présenté par Emmanuelle ROCA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la programmation du contrat de ville

AUTORISE le versement des subventions susmentionnées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

9 ne prenant pas part au vote

(Cindy CLOP pour l'ASSER ;

Christelle PEPIN, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA pour le CASEVS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.